

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 93 (1957)
Heft: 39

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

396

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 13.50; ÉTRANGER FR. 18.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE



*Le château
de Chillon
et la route
du Simplon*

LES ÉDITIONS ARISTIDE QUILLET S. A.

15, rue de la Fontaine - GENÈVE

DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE QUILLET

en 6 volumes reliés luxueusement, au comptant Fr. 480.— ou à crédit Fr. 528.— (12 versements de Fr. 44.—).

Indispensable à chacun, à vous qui professionnellement avez besoin d'un renseignement sur une science, un événement, un mot, etc.

Seul Quillet réunit toutes les connaissances, seul il complète l'ordre ALPHABÉTIQUE par l'ordre MÉTHODIQUE.

DICTIONNAIRE QUILLET DE LA LANGUE FRANÇAISE

« L'art d'écrire et de bien rédiger », en 3 volumes soigneusement reliés, au comptant Fr. 108.— ou à crédit Fr. 120.— (8 versements de Fr. 15.—).

Un véritable traité de style réalisé sous une forme aussi neuve, aussi vivante que la grammaire française dont il constitue le complément naturel.

DICTIONNAIRE PRATIQUE QUILLET

en 2 volumes, admirablement reliés, au comptant Fr. 178.— ou à crédit Fr. 200.— (10 versements de Fr. 20.—).

Vous renseigne rapidement et complètement sur tout ce qu'un homme pratique doit connaître.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ART QUILLET

en 2 volumes reliés. Au comptant Fr. 248.— ou à crédit Fr. 280.— (10 versements de Fr. 28.—). Un panorama complet de la vie artistique des peuples et des pays, des origines à nos jours. Un texte captivant, des illustrations d'une réelle beauté.

VIENT DE
PARAITRE

POUR RECEVOIR

une magnifique brochure explicative, écrivez dès aujourd'hui aux **Editions Aristide Quillet S.A.**, r. de la Fontaine 15, Genève.

Je m'intéresse à.....

..... Veuillez m'envoyer sans aucun engagement votre brochure illustrée.

NOM Prénom

Adresse

BULLETIN DE COMMANDE

Je soussigné, déclare acheter exemplaire(s) de

..... que je m'engage à payer : a) au comptant soit Fr. payables dans les 30 jours ; b) à crédit soit Fr. en versements de Fr. le premier dès réception de l'ouvrage, le solde en versements de Fr.

Nom Prénoms

Domicile Ville Canton

Date Signature

Partie corporative

EDITORIAL

Où en sommes-nous ?

Ceux qui m'ont fait la faveur de lire l'article qui a déjà paru sous ce titre dans le « Bulletin » du 5 octobre se souviendront que j'ai essayé de déterminer les tendances générales dans le temps présent de nos revendications relatives aux traitements.

Sans doute, salaires ou traitements constituent l'essentiel de la rémunération du travail ou des services des salariés. Mais si importante que soit la part qu'ils nous apportent, ils ne constituent généralement pas la totalité de ce que touche un ouvrier ou un fonctionnaire ; il y faut en effet ajouter une rétribution marginale qui, dans certains cas et dans certains pays, prend une importance considérable : participation de l'employeur à la constitution du capital et aux cotisations des caisses de retraite, de maladie, de chômage, allocations familiales, indemnités de résidence, etc. Toutes ces prestations, ou presque, entrent dans le cadre général de ce qu'on appelle la **sécurité sociale**.

Les réalisations de la sécurité sociale ont pris, depuis la fin de la guerre, et dans de très nombreux pays, une ampleur que nous, en Suisse, avons de la peine à soupçonner. Elles procèdent du désir de stabilité, de sécurité, dans un monde où nous avons vu les institutions qui semblaient les mieux établies et les situations économiques les plus fermes, chanceler et se ruiner. Et il semble tout naturel, pour un salarié, de se prémunir non pas contre les grandes catastrophes politiques sur le déclenchement desquelles il se sent impuissant, mais contre les catastrophes à plus petite échelle qui peuvent atteindre ou qui atteignent chaque individu : traitement insuffisant devant une famille trop nombreuses, chômage, maladie, infirmité, vieillesse.

Le développement extraordinaire des assurances de tous genres constitue un témoignage non suspect de l'intensité de ce sentiment.

En Suisse, nous sommes extrêmement en retard dans ce domaine, sur le terrain légal. Beaucoup de nos concitoyens pensent encore qu'il s'agit ici d'un domaine privé, dans lequel la collectivité n'a pas à intervenir : seul, l'individu doit prendre les mesures con-

servatoires de sa propre sécurité, et il ne faudrait pas pousser beaucoup la plupart d'entre eux pour qu'ils approuvent la vieille anecdote que chacun connaît et que je me permets de rappeler :

Henri IV, alors gouverneur de Guyenne, demandait un jour à un paysan ce qu'il gagnait par jour. « Huit sous, lui répondit le cultivateur, mais tout n'est pas pour moi : j'en paie deux, j'en rends deux, j'en prête deux ; il ne m'en reste donc que deux. » Et comme devant cette réponse énigmatique le roi restait interloqué, le paysan expliqua : « Avec mes deux premiers sous je paie mes impôts et mon fermage ; avec les deux suivants j'entretiens mon vieux père et je lui rends ainsi ce qu'il a fait pour moi ; les deux autres sous, je les consacre à mes enfants qui me les rendront plus tard. »

Pour touchante qu'elle soit, l'anecdote n'est plus guère de mise aujourd'hui, car les temps ont tout de même bien changé, et tous les besoins auxquels fait allusion le cultivateur cité constituent aujourd'hui une charge si lourde dans un budget si resserré que la moindre anicroche détruit un équilibre bien instable, et si les embarras sont plus graves, ils entraînent la ruine très rapide de la famille.

Il va sans dire que depuis bien longtemps les individus, en Suisse comme ailleurs, se sont aperçu de l'insuffisance de leurs efforts pour créer eux-mêmes des réserves suffisantes pour parer à leurs malheurs éventuels. Comme je le rappelais plus haut, le succès des assurances est là pour nous montrer qu'on n'a pas attendu ces dernières années pour croire à l'efficacité de l'effort collectif et de la mutualité.

Sans vouloir discuter le point de vue de ceux qui voient encore dans le réseau de plus en plus serré de nos assurances diverses un fléau qui amène l'homme à fuir ses responsabilités, il faut reconnaître que le système privé des assurances présente de notables inconvénients ; le plus grave est que n'y recourent que ceux dont l'esprit de prévoyance est développé, et ce ne sont pas toujours les plus menacés, tandis que les cigales insouciantes, qui précisément courent les plus grands risques, se dispensent généralement de prévoir les malheurs qui peuvent les atteindre et ne voient pas l'utilité de payer des primes qui grèveraient un budget déjà insuffisant.

C'est pourquoi, dans bien des cas, l'assurance a été rendue obligatoire pour certaines catégories de gens et de biens. Mais les progrès sont extrêmement lents chez nous. Si l'assurance vieillesse et survivants a été réalisée avec le succès que l'on sait, — alors, d'ailleurs, qu'elle n'est considérée que comme un complément de ressources et non une véritable retraite — on voit les difficultés auxquelles se heurte l'assurance invalidité, par exemple, et devant l'augmentation des frais qu'entraînent actuellement les soins pour maladie, nos caisses de secours en cas de maladie sont dans une situation très mauvaise, parce qu'aussi les médecins opposent une résistance acharnée au nivellement de leurs honoraires.

Nous voilà entraînés bien loin des préoccupations habituelles du Bulletin et de nos associations corporatives. Vraiment si loin ? Est-ce que le problème des pensions de retraite ne se pose pas souvent dans nos préoccupations ? Les allocations familiales sont-elles si fortes qu'elles déchargent de tout souci les chefs

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE : Editorial : Où en sommes-nous ? — SPR : Assemblée des délégués. — Comité central. — Fraternité mondiale. — Conférence internationale de l'Instruction publique : Développement des constructions scolaires. — La préparation des professeurs chargés de la formation des maîtres primaires. — **Vaud :** Accès aux charges publiques. — Vos gosses auront de la joie. — On cherche un directeur-gérant pour la Maison des Jeunes de Vevey. — Morges : Chœur mixte. — Cours de la SVTM. — Educatrices des petits. — Travaux à l'aiguille. — Société vaudoise d'Education chrétienne. — AVMG. — **Genève :** UIG : Parlons un peu du plan d'études... — Revalorisation. — Que font nos anciens élèves. — Groupe des jeunes : Géographie, composition. — Basket-ball. — UAEE : Cours de samaritains. — Sortie d'automne. — A propos de la visite du CERN. — **Neuchâtel :** Bienvenue. — Cartel. — Errata. — Assurance-Accidents. — **Jura Bernois :** Association jurassienne des maîtres de gymnastique. — **Divers :** Séjour d'hiver à La Barboleusaz s/Grion VD. — L'hibernation.

de famille ? Les frais accrus de la thérapeutique moderne n'incitent-ils pas les instituteurs à se grouper dans des sociétés de secours mutuels qui tiennent compte de notre situation particulière ? La loi fédérale sur la tuberculose et les dispositions cantonales qui en ont découlé offrent-elles vraiment à nos collègues frappés par cette maladie des conditions si avantageuses ?

Ces quelques exemples, pris parmi beaucoup d'autres, nous prouvent que nous aurions grand tort de nous désintéresser de cet ordre de problèmes. Bien au contraire, il est de notre devoir individuel et collectif de suivre cette évolution avec attention.

Et si le temps dont je dispose me le permet, je me propose de donner bientôt quelques exemples de la façon dont les associations d'éducateurs de l'étranger ont travaillé pour offrir à leurs membres des garanties solides contre les malheurs qui sont le faix de l'humaine condition.

G. W.

SPR - Assemblée des délégués

L'assemblée extraordinaire des délégués SPR est convoquée pour le samedi 16 novembre, à 15 heures, à Yverdon.

A l'ordre du jour :

- Procès-verbal de la dernière assemblée ;
- Communications du comité central ;
- «L'Educateur» (format, directives, cotisations) ;
- Demande d'admission de l'Union pédagogique neuchâteloise ;
- Divers.

Un repas en commun suivra l'assemblée.

SPR - Comité central

Après les salades, les morions, les piques et les peruisanes de la Commanderie de Compesières, le comité central romand a siégé dans le château reconstruit au 18e siècle à Dardagny. La mairie et l'école y ont trouvé un cadre magnifique ; dans l'après-midi ensoleillé du 26 octobre, le voyage jusqu'à Dardagny et les terrasses du château offraient des paysages somptueusement vêtus. Mais A. Neuenschwander est bien trop conscient de ses responsabilités présidentielles pour laisser son comité bayer aux corneilles, et après que notre collègue Ch. Pierrehumbert nous eût fait les honneurs de la maison, la séance nous obligea à rengainer nos velléités bucoliques...

Dans les communications, le comité décide que toute autorisation d'utiliser le jeu des adresses de la SPR, faite par une firme commerciale, sera subordonnée à une annonce d'au moins 100 francs dans le journal.

Le président a remercié au nom de la SPR notre collègue M. Clavel qui, depuis la création de la Guilde et jusqu'à cette année, en a été l'administrateur compétent et dévoué, et il a souhaité au successeur de M. Clavel, Ls Morier-Genoud, instituteur à Veytaux, bon courage pour son travail.

Le calendrier des réjouissances pédagogiques automnales a été établi : le 16 novembre, à Yverdon, assemblée des délégués SPR ; le 23 novembre, à Lausanne, séance des rapporteurs de section, en commun avec P. Rebetez, rapporteur général ; le 24 novembre, à Berne, séance commune des comités SLV-SPR ; et probablement le 2 décembre, à Lausanne, séance de la Commission romande des moyens d'enseignement, dont la première séance s'est déroulée dans d'excellentes conditions.

Le **Salon international de l'Enfance et de la Jeunesse**, à Genève, a rencontré un succès inattendu de la part d'un public qui est venu nombreux et s'est vive-

ment intéressé à ce qu'on lui présentait. Sans doute, tout n'a pas été parfait, mais, malgré le caractère improvisé de notre préparation, le stand de la SPR a attiré les visiteurs : merci aux Départements de l'instruction publique vaudois et genevois, à l'Ecole normale de Porrentruy, à la Guilde de documentation dont les brochures ont remporté un succès... inespéré, à la Société genevoise de travail manuel, et au chalet du Grutli.

Le **congrès de 1958** se prépare déjà activement, et plusieurs des commissions ont déjà bien avancé leur travail.

L'**assemblée des délégués** du 16 novembre devra prendre une décision au sujet de l'« Educateur » : nouveau format, contenu, et, naturellement, les décisions auront des répercussions financières ; même un retour à l'ancien format aurait d'ailleurs les mêmes conséquences. Tous les aspects du problème seront donc évoqués à Yverdon où les deux rédacteurs, ainsi que le trésorier, présenteront des rapports.

Une décision de principe devra également être prise pour une participation éventuelle des maîtres secondaires à notre journal.

La **demande d'admission de l'UPN**, deuxième section neuchâteloise de la SPR, est parvenue au président. Alors que nous pensions que les négociations pour rétablir l'unité au sein des associations du corps enseignant neuchâtelois étaient en bonne voie, l'assemblée de l'UPN a décidé de suspendre les pourparlers avec la SPN-VPOD, pour demander préalablement son admission au sein de la SPR.

Les délégués auront donc à en connaître.

Le comité a remercié M. H. Bellevaux, maire de Dardagny, qui a bien voulu mettre à notre disposition son bureau à la mairie, et qui nous a offert une aimable réception.

G. W.

Fraternité mondiale

Une rencontre de la commission des organisations éducatives de « Fraternité mondiale » a eu lieu les 19 et 20 octobre, au Centre international de Varembe, à Genève. Des collaborateurs de plusieurs pays ont examiné sous la présidence de M. Raoul Mussard (Genève) le programme d'activité pour 1958 qui est loin de se complaire dans de vagues déclarations sur l'union des cœurs. Sous l'impulsion de l'inspecteur général belge André Puttemans, des stages itinérants pour professeurs d'histoire traiteront des méthodes et des manuels de leur branche, veillant à en extirper tout ce qui peut susciter le bellicisme ou l'animosité. Des rencontres bilatérales, destinées au corps enseignant italien et autrichien, examineront le problème des deux pays jadis rivaux, et la façon de les présenter dans l'enseignement. Des stages auront lieu dans huit villes de France et d'Allemagne, dans le but d'examiner le problème des relations entre ces deux pays, et sur la façon de les exposer dans les manuels, la presse, le film et la radio. Un cours est destiné au corps enseignant italien, avec la collaboration d'experts d'autres pays ; il abordera les problèmes d'éducation sociale.

Il s'agit comme on le constate de promouvoir dans tous les pays d'Europe des relations constructives, orientées vers une collaboration efficace, tirant du passé non des germes d'orgueil et de division, mais des directives propres à susciter l'entraide internationale, jetant les bases d'une union européenne dont les circonstances exigent une prompt réalisation.

Un effort particulier est prévu dans une quarantaine d'écoles normales d'Europe. La diffusion des

principes de la Déclaration des Droits de l'Homme, par le moyen d'une exposition itinérante et de cours, figure également dans ce vaste programme, dont la Suisse n'est pas exclue. Le succès des Journées pédagogiques internationales de Trogen, organisées en commun avec le SLV et la SPR, engage les organisateurs à les dédoubler. L'accent sera mis sur le développement du sens de la responsabilité civique parmi la jeunesse d'âge scolaire.

« Fraternité mondiale » envisage la publication d'un manuel sur les contributions des diverses cultures à la civilisation. Dans cinquante villes d'Europe, une exposition itinérante présentera des ouvrages illustrant concrètement l'apport des différentes cultures. L'influence indéniable du film et de la télévision sur les attitudes sociales fait l'objet de vastes études. Le délégué belge, M. Georges Maquet, a communiqué les résultats d'une intéressante enquête sur la fréquentation du cinéma par les différentes classes sociales et les différents âges.

Les relations entre les races dépendent aussi, pour une large part, de facteurs éducatifs. Des conférences internationales étudieront ces problèmes. Dans le cadre de la CECA (Communauté européenne du Charbon et de l'Acier), on a constaté que des masses importantes de travailleurs se déplacent entre les pays intéressés, mais sans s'assimiler ; on envisage de développer des activités éducatives et récréatives communes, pour créer des rapports entre la main-d'œuvre étrangère et la population indigène.

Il faudrait qu'à l'occasion de la Journée des Droits de l'Homme (10 décembre), les enfants en âge de comprendre ces problèmes soient informés concrètement de ce vaste effort, qui, dominant les rivalités économiques et le chauvinisme national, tente de donner un sens aux notions, fréquemment évoquées mais souvent bafouées, de bienveillance et de bonne volonté entre les hommes. La plupart des maux qui affaiblissent le monde proviennent incontestablement d'antagonismes raciaux et de préjugés que l'éducation peut contribuer à détruire.

Les séances de dimanche ont été présidées par M. Paul Mudry, directeur général des écoles de Sion.

MM. Pierre Visseur et Francis Brunel, secrétaires, ont mis à la disposition des délégués une vaste documentation qui touche aux problèmes mondiaux comme aux notions les plus accessibles. Comment, dans la classe, avec les moins de 12 ans, rendre tangibles les exigences d'une compréhension internationale, c'est ce que montrent ces études fort bien rédigées. C'est naturellement sur le plan de la géographie et de l'histoire qu'on peut le mieux intervenir, mais la vie communautaire elle-même, le régime éducatif de la classe, son climat psychologique, préparent l'enfant à une attitude sociale compréhensive.

Il serait injuste de conclure sans mentionner l'essor réjouissant de la Croix-Rouge de la Jeunesse, qui connaît un bel essor et développe la correspondance internationale. Ainsi, conclut M. Pierre Visseur, partout des forces positives sont à l'œuvre, s'efforçant de substituer à l'antagonisme racial des notions plus constructives.

A. P.

Conférence internationale de l'Instruction publique

Genève - Juillet 1957

La 20e Conférence internationale de l'Instruction publique, qui a rassemblé les représentants des gouvernements de près de 70 Etats, s'est tenue à Genève au début de juillet.

Les deux thèmes d'études de cette année étaient :

1. Le développement des constructions scolaires ;
2. La préparation des professeurs chargés de la formation des maîtres primaires.

L'étude et la discussion des rapports nationaux ont abouti à l'adoption des recommandations 44 et 45, adressées aux ministres de l'Instruction publique des Etats membres.

La longueur de ces documents m'empêche de publier intégralement les deux recommandations. Mais je prie mes collègues de bien vouloir se donner la peine de prendre connaissance de ce qui est publié ci-dessous. Ces recommandations dépassent en intérêt, me semble-t-il, les résolutions qui terminent habituellement les congrès. On pourra y trouver l'écho de bien des préoccupations qui sont les nôtres.

Développement des constructions scolaires

Mesures d'ordre administratif

5. Il faut simplifier et accélérer au maximum la procédure administrative suivie pour la construction de bâtiments scolaires ; cette procédure ne doit en aucun cas entraver ou retarder l'étude, la mise en route et l'exécution des travaux ;

6. Dans les pays où, en matière de construction scolaire, différentes instances sont appelées à intervenir à différents échelons, il est nécessaire d'éviter tout double emploi dans les interventions des instances centrales ou fédérales, régionales et locales.

9. L'adoption de plans nationaux, régionaux ou locaux s'échelonnant sur plusieurs années, qu'il s'agisse de directives impératives ou de simples indications, facilite l'action des diverses administrations intéressées et permet des gains appréciables de temps ; tous les plans de développement économique et social devraient comprendre une section spécialement consacrée aux besoins en matière de construction scolaire pour les quatre ou cinq prochaines années, ainsi qu'aux programmes visant à satisfaire ces besoins ;

10. Il importe de construire des habitations pour les maîtres en même temps que les écoles, surtout dans les régions où la pénurie de logements risque d'entraver le recrutement.

Mesures d'ordre technique

16. Les plans d'écoles doivent se fonder essentiellement sur les exigences d'ordre pédagogique, sociologique et sanitaire et répondre notamment aux besoins des enfants et des familles, compte tenu de facteurs tels que le climat, le site, la situation économique et les techniques du bâtiment ; ils doivent donc résulter d'une collaboration étroite entre le corps enseignant, les parents, les architectes, les constructeurs et l'administration.

18. En préparant les plans de nouveaux bâtiments, il faut tenir compte de l'évolution des conceptions éducatives et des progrès d'ordre technique dont l'enseignement bénéficie chaque jour davantage ;

19. Il est souhaitable de concevoir les établissements scolaires non comme des édifices destinés à durer de longs siècles, mais comme des bâtiments facilement adaptables aux changements démographiques et au progrès pédagogique et technique.

26. Le développement des moyens de transport doit être mis à profit dans les régions à habitat dispersé ;

des groupes scolaires de plus grande capacité, situés autant que possible au centre de la zone desservie, peuvent y remplacer avantageusement les petites écoles isolées ; par contre, il convient d'éviter les grands bâtiments comprenant un nombre excessif de classes et d'élèves ; les écoles doivent être réparties rationnellement, être à la mesure de l'enfant, faciliter à l'élève la vie et le travail en commun, la formation de la conscience sociale et le contact avec le monde extérieur et la nature ;

27. Dans l'intérêt même de l'éducation, il est souhaitable que l'enfant contribue au maximum à l'aménagement et à l'embellissement de son école.

La préparation des professeurs chargés de la formation des maîtres primaires

La Conférence,

Considérant le rythme rapide du développement économique, technique et social du monde actuel,

Considérant que le problème de la préparation du personnel chargé de la formation des maîtres primaires présente un caractère permanent, que l'école primaire a vu se multiplier ses responsabilités et qu'en plus de l'initiation aux disciplines de culture générale il lui faut désormais assurer à ses élèves l'acquisition des qualités du caractère ainsi qu'une solide formation sociale et civique,

Considérant que ces responsabilités accrues exigent des maîtres primaires un plus haut degré de connaissances et de qualités pédagogiques, aussi bien en matière de sciences humaines et appliquées que dans les disciplines proprement scientifiques et techniques,

Considérant la Recommandation n° 36 concernant la formation du personnel enseignant primaire adoptée le quatorze juillet mil neuf cent cinquante-trois par la Conférence internationale de l'instruction publique lors de sa seizième session,

Considérant qu'au cours de sa propre préparation, le personnel chargé de la formation des maîtres primaires doit tout particulièrement acquérir une expérience personnelle des divers aspects de la vie intellectuelle, économique et sociale de son temps,

Considérant plus spécialement que l'état actuel des sciences sociales et des sciences de l'éducation exige que les maîtres primaires aient reçu en la matière une solide formation de nature à éclairer et à garantir leur jugement personnel,

Considérant qu'il semble difficile que des professeurs de pédagogie pratique puissent former des maîtres primaires sans s'être eux-mêmes complètement familiarisés avec l'enseignement primaire,

Considérant que les professeurs chargés de la formation des maîtres primaires ne sauraient plus se contenter, pour leur propre préparation, d'études de caractère théorique et qu'ils doivent être en mesure d'initier leurs élèves aux techniques modernes d'éducation et aux méthodes de travail personnel et créateur,

Considérant que la pénurie presque universelle de personnel enseignant primaire exige l'accroissement du nombre des établissements chargés de leur formation et, en général, des institutions qui se consacrent à l'étude des sciences de l'éducation,

Considérant que, si une formation pédagogique est indispensable pour les professeurs qui enseignent les disciplines de culture générale, elle l'est a fortiori pour les professeurs qui sont appelés à enseigner les sciences de l'éducation,

Considérant la tendance de certaines universités et institutions d'enseignement supérieur à s'occuper de recherche pédagogique et de sciences de l'éducation sans se soucier suffisamment des possibilités d'application pratique dans l'enseignement,

Considérant que, pour être de véritables centres de documentation et de recherche, les établissements de formation pédagogique doivent être dirigés par des éducateurs expérimentés s'intéressant eux-mêmes à la recherche pédagogique et aux sciences de l'éducation,

Considérant que la société moderne exige de plus en plus une collaboration internationale et une compréhension mutuelle,

Considérant qu'en dépit d'aspirations semblables, des pays dont la situation est très différente se doivent d'apporter des solutions diverses au problème de la préparation des professeurs chargés de la formation des maîtres primaires,

Soumet aux ministères de l'Instruction publique des différents pays la recommandation suivante :

1. Il est nécessaire que les autorités compétentes portent une attention sans cesse accrue à la préparation des professeurs chargés de la formation générale, spéciale et pédagogique des maîtres primaires ; une telle préparation spécialisée devrait être exigée pour que les intéressés puissent être appelés à exercer leurs fonctions ;

2. La formation des maîtres primaires est actuellement assurée par des établissements de niveau secondaire, de niveau postsecondaire et de niveau universitaire ; étant donné le relèvement constant de la situation du personnel enseignant, il est à souhaiter que la formation des maîtres primaires soit assurée par des établissements ou instituts pédagogiques de niveau supérieur ;

3. Entre les deux types de préparation des professeurs chargés de la formation des maîtres primaires — dans un établissement d'enseignement universitaire ou dans un établissement extérieur à l'université — chaque pays devrait recourir au système qui semble le mieux adapté à ses besoins en matière de personnel enseignant et à la structure de son enseignement supérieur ;

4. Dans les pays où ces deux types de préparation font double emploi, tout doit être mis en œuvre pour éviter la dispersion des efforts et pour assurer la plus étroite collaboration entre les établissements intéressés ;

5. L'efficacité des établissements de formation pédagogique de niveau universitaire dépendant notamment de la qualité de la formation reçue par leurs professeurs, il convient, avant de décider de la création d'un tel établissement, de s'assurer que l'on dispose de ce personnel qualifié ;

6. Lorsque la préparation des professeurs chargés de la formation des maîtres primaires est assurée par une faculté de l'université, il est souhaitable que l'enseignement y soit en partie commun avec celui d'autres facultés ;

7. Dans les pays où cette préparation est réservée à des établissements extérieurs à l'université, il convient d'encourager une collaboration avec les universités pour permettre aux étudiants desdits établissements de suivre certains cours universitaires ;

8. Il y a intérêt à confier également aux établissements qui assurent la préparation des professeurs chargés de la formation des maîtres primaires celle

des administrateurs ayant un rôle pédagogique et celle des inspecteurs scolaires ; il convient que les maîtres expérimentés aient toutes facilités pour bénéficier de cette formation ;

9. La direction des établissements de formation pédagogique doit être confiée à un éducateur possédant à un degré éminent la connaissance et l'expérience des problèmes d'ordre pédagogique ; s'il arrive que cette direction soit confiée à un professeur d'enseignement général, il convient de lui adjoindre un spécialiste de la pédagogie à l'école primaire ;

10. Chaque pays, selon son système scolaire, doit s'efforcer, d'une part, de coordonner et de promouvoir la doctrine pédagogique sur le plan national et, d'autre part, de sauvegarder dans les établissements de formation pédagogique les idées de progrès et de recherche en matière d'éducation par tous moyens appropriés : inspection particulière, commission centrale, organisme de type universitaire, etc. ;

11. Lorsqu'un pays n'est pas encore pourvu des établissements nécessaires, il convient de profiter de la collaboration internationale pour confier à des établissements étrangers de haute réputation la préparation de professeurs chargés de la formation des maîtres primaires et de s'assurer des concours financiers à cet effet ;

12. Quels que soient les établissements qui assurent la préparation des professeurs chargés de la formation des maîtres primaires, les professeurs et les étudiants de ces établissements devraient faire preuve de qualités égales à celles qui sont exigées dans les universités ;

13. Il convient d'exiger des professeurs chargés de la formation des maîtres primaires une formation de niveau universitaire ou supérieure qui corresponde au moins à celui de la licence ;

14. Lors de la sélection des candidats au professorat des établissements de formation pédagogique, il convient de tenir compte non seulement des aptitudes morales, intellectuelles et pédagogiques, mais aussi de la vocation et du sens social ;

15. Quel que soit le système adopté (concours, nominations au choix, etc.), la désignation des professeurs chargés de la formation des maîtres primaires doit être strictement impartiale et tenir compte uniquement des titres et connaissances des candidats et de leurs qualités d'éducateurs ;

16. A titres égaux, les candidats des deux sexes doivent avoir les mêmes possibilités d'accès au professorat des établissements chargés de la formation des maîtres primaires et bénéficier des mêmes traitements ;

17. Les élèves-professeurs dont la situation financière l'exige doivent pouvoir faire des études gratuites et bénéficier d'une bourse ou d'un pré-salaire, ainsi que de la gratuité de l'internat lorsque ce système est appliqué ; ceux d'entre eux qui feraient déjà partie du corps enseignant doivent bénéficier d'un congé avec traitement et éventuellement d'une prime d'installation ;

18. Lorsque les professeurs chargés d'un enseignement général dans les établissements de formation pédagogique reçoivent à l'origine la même formation que les maîtres de l'enseignement secondaire, ils seront choisis parmi ces derniers en raison de leurs titres et de leur expérience pédagogique ; ce choix équivalra pour eux à une promotion et donnera droit à une rémunération complémentaire ; à la suite de ce

recrutement, ils seront soumis à un stage qui leur permettra notamment de prendre ou de reprendre contact avec l'enseignement dans une école primaire ;

19. En vue d'élargir le recrutement de professeurs particulièrement qualifiés pour former des maîtres primaires, il y a intérêt à accorder un congé avec traitement à ceux des maîtres primaires qui, ayant fait preuve de qualités remarquables dans leur enseignement, souhaiteraient entreprendre les études supérieures indispensables ;

20. Les professeurs chargés d'enseigner aux futurs maîtres primaires des disciplines spéciales telles que le dessin, les travaux manuels, l'économie domestique, la musique et l'éducation physique, doivent justifier d'une formation et de titres équivalant à ceux de leurs collègues chargés d'un enseignement général ;

21. Une préparation pédagogique et psychologique doit être normalement exigée des professeurs chargés d'un enseignement spécial aussi bien que de leurs collègues chargés d'un enseignement général, afin que les uns et les autres soient en mesure d'adapter leur enseignement aux besoins des futurs maîtres primaires ;

22. La préparation spéciale des professeurs appelés à enseigner aux élèves-maîtres la psychologie et la pédagogie devra comprendre une formation théorique et pratique portant sur la psychologie de l'enfant et de l'adolescent, la didactique, la pédagogie expérimentale, l'orientation scolaire, l'histoire de la pédagogie, l'éducation comparée, l'organisation et l'administration de l'enseignement, l'instruction civique, les traditions populaires, etc. ; elle devra être poussée, dans une spécialité donnée, jusqu'au niveau de la recherche ;

23. Les programmes des établissements où se forment les professeurs chargés de la préparation des maîtres primaires devraient comprendre l'initiation aux recherches concernant la doctrine et la pratique éducatives, et les professeurs considéreront cette participation aux recherches comme un des devoirs de leur charge ;

24. Il est nécessaire que les professeurs de psychologie et de pédagogie aient l'expérience de l'enseignement primaire, surtout ceux qui sont chargés d'initier les élèves-maîtres à la pratique de l'enseignement ;

25. Il convient que le personnel enseignant des établissements de formation pédagogique s'intéresse activement aux relations entre les peuples et s'initie au contenu et aux méthodes d'une éducation propre à développer la compréhension internationale ;

26. Il convient de veiller à ce que les professeurs chargés de la formation pédagogique des futurs maîtres ruraux soient initiés à l'étude des milieux ruraux et des méthodes d'éducation qui leur conviennent ;

27. La formation des maîtres pour l'enfance inadaptable exigeant une qualification et une expérience particulières, il convient de la confier, soit dans un établissement de formation pédagogique ordinaire, soit dans une institution spécialisée, à des professeurs ayant reçu une préparation complémentaire spéciale ;

28. Quelle que soit leur nature, les établissements préparant les professeurs chargés de la formation des maîtres primaires doivent disposer d'un nombre suffisant de chaires, de laboratoires de psychologie et de pédagogie et d'écoles ou classes d'application ; ils doivent également posséder une bibliothèque bien as-

sortie en ouvrages et revues de caractère psychopédagogique et des collections de matériel audio-visuel distribué par le commerce ou fabriqué par le maître ; les futurs maîtres seront initiés à l'emploi de tout ce matériel et à la recherche, dans le milieu local, de tous moyens propres à rendre leur enseignement plus concret et plus actif ;

29. Il convient que les maîtres des classes primaires où les futurs professeurs reçoivent leur formation pratique soient spécialement choisis en raison de leurs titres et de leur expérience ;

30. Des mesures doivent être prises par les instances compétentes pour que les professeurs chargés de la formation des maîtres primaires puissent perfectionner leurs connaissances par la lecture de publications, par la participation à des groupes de travail ou de discussion, par la fréquentation de centres de perfectionnement et de stages d'études, par l'attribution de bourses, par des voyages à l'étranger, etc. ; il est souhaitable que, pour le plus grand profit de chacun, une collaboration suivie s'institue entre ces professeurs et les milieux savants et universitaires capables de les aider dans leurs recherches et leur documentation pédagogiques ;

31. Il y a un intérêt majeur à ce que les professeurs

de pédagogie reprennent régulièrement contact avec la pratique de l'enseignement et que, par ailleurs, les inspecteurs soient amenés à faire de temps en temps la synthèse de leurs conceptions, à l'occasion d'un cours de pédagogie par exemple ; à cet effet, il conviendrait, lorsque la chose est réalisable, d'encourager des permutations de fonctions entre professeurs de pédagogie et inspecteurs de l'enseignement primaire ;

32. Les professeurs chargés de la formation des maîtres primaires doivent bénéficier au moins de tous les avantages (congrés, horaires, retraite, assurances, etc.) accordés au personnel enseignant de même rang ; il est souhaitable qu'ils puissent obtenir périodiquement des congés d'un an avec traitement pour mettre à jour leur information professionnelle ;

33. La rémunération des professeurs chargés de la formation des maîtres primaires doit être au moins égale à celle qui est accordée aux autres enseignants ou fonctionnaires exerçant des activités de même niveau ; en particulier, les professeurs d'établissements de formation pédagogique de niveau secondaire, choisis comme il a été indiqué à l'article 18, doivent bénéficier d'un traitement plus élevé que celui des professeurs de l'enseignement secondaire.

VAUD

Accès aux charges publiques

A l'approche de cette fin d'année, il ne me semble pas inutile de rappeler la décision du Conseil d'Etat entrée en vigueur en 1953.

L'acceptation d'une charge publique par un fonctionnaire est soumise à autorisation. La décision sur la demande d'autorisation appartient, pour les membres du corps enseignant primaire, au chef du D.I.P., sur préavis de la Commission scolaire et de la Municipalité. La durée de l'autorisation correspond à la durée légale de la charge publique ; une nouvelle autorisation doit aussi être demandée en cas de changement de fonction.

L'acceptation d'un mandat de conseiller municipal est soumise à autorisation, celle-ci devant précéder la candidature, tandis que pour le mandat de conseiller communal, l'autorisation peut être encore demandée sitôt après l'élection. La charge de conseiller général n'est pas soumise à autorisation.

Une autorisation ne peut être refusée que si la charge publique est de nature à nuire à l'exercice des fonctions du requérant. En cas de refus, l'intéressé doit être averti par écrit, avec indication des motifs. (Statut art. 20 ; arrêté d'application art. 17.)

Les grades et fonctions militaires, comme les fonctions de tuteur ou curateur sont considérés comme obligatoires et non soumis à autorisation. R. P.

Vos gosses auront de la joie...

L'autre jour, une petite roulotte écarlate traînée par une jeep verte s'est arrêtée à ma porte. Attirés par les mots : « Théâtre ambulant », déjà trois ou quatre garçonnets s'étaient approchés du curieux attelage... Un grand garçon sympathique en descendait qui bientôt me faisait l'honneur de son étroit logis ambulant, me présentait ses fils et ses filles, marionnettes longues et élégantes, au masque à la Modigliani, la reine, l'artiste, le traître et dix autres dont j'ai oublié le nom et les titres de noblesse... Leur père qui est aussi l'au-

teur des décors, de la pièce, de tout enfin : Jean Gentizon, un jeune collègue de l'enseignement privé ; il a tout quitté par amour du théâtre. Encouragé par Jean Anouilh — propriétaire de la jeep verte — Jean Gentizon parcourt le pays, offrant partout, contre la plus modeste des rémunérations, le plus joyeux des spectacles : Les trois cheveux d'or du Diable.

Dès novembre, il ira sans doute vous demander votre classe (en dehors des heures d'école, bien sûr !) ou bien il s'informera auprès de vous d'un autre local, plus vaste. Accueillez-le avec sympathie, guidez-le avec vos recommandations auprès de vos autorités locales. Vous ne le regretterez pas et vos petits élèves vous en seront reconnaissants. V. M.

On cherche un directeur-gérant pour la Maison des Jeunes de Vevey

Vous trouverez ci-dessous une offre d'emploi. Ce n'est pourtant pas une offre d'emploi ordinaire. Elle nous a paru très intéressante puisqu'elle présente la naissance d'une Maison des Jeunes et un des problèmes qu'elle pose. Au moment où nous nous préoccupons des « Loisirs », c'est volontiers que nous recommandons cette offre à votre attention. L'entrée en fonctions pourrait être fixée dans les premiers mois de 1958, en accord avec celui qui serait choisi. R. P.

Frappée du fait que Vevey ne semble plus assimiler comme autrefois les nouveaux venus dans ses murs, la Société des Bourgeois de Vevey en a recherché les raisons, et elle a conclu que les divers éléments de la population vivent juxtaposés, mais s'ignorant les uns les autres, parce que les occasions de s'interpénétrer leur font aujourd'hui défaut. Il faut donc susciter ces occasions, en créant des foyers de vie veveysanne. Et de tels foyers, c'est d'abord pour la jeune génération qu'il faut les mettre sur pied, puisque c'est d'elle que dépend l'avenir de notre cité. C'est ce qui a incité les

dirigeants de la dite Société à constituer, en vue de créer à Vevey une Maison des Jeunes, un comité d'initiative, formé de diverses commissions, qui se sont mises à l'ouvrage sans tarder.

Ce comité a acheté dans ce but un immeuble sur la place du Marché. Il a pu obtenir, pour l'installer, d'importants subsides de l'Etat de Vaud, de la Ville de Vevey, de diverses institutions veveysannes, et il a lancé une souscription publique par la voie de la « Feuille d'avis de Vevey ». La plupart des fonds nécessaires ont été réunis de la sorte. Un effort supplémentaire reste à accomplir pour trouver ce qui est encore indispensable, et éviter ainsi de recourir à l'emprunt. Mais, sans plus attendre, le comité d'initiative va mettre en route les travaux de transformation de l'immeuble.

Est-ce à dire que la Maison des Jeunes pourra ouvrir ses portes aussitôt ces travaux terminés ? Non pas, car il faut à tout prix éviter un mauvais départ. Et comment ? en mettant dès le début à sa tête un animateur qui soit l'homme de la situation. Or un tel homme n'est guère facile à trouver.

Quelle est tout d'abord la situation ? que sera cette Maison des Jeunes, et qu'elles aptitudes sont requises de celui qui la dirigera ?

Il la faut conforme aux vœux de ceux auxquels elle est destinée ; pour connaître ces vœux, un référendum a été organisé auprès d'eux : quelque cinq cents questionnaires ont été remplis par les élèves des Cours professionnels et de l'Ecole des arts et métiers. Et l'on veut répondre aux désirs exprimés en prévoyant l'installation de salles de lecture, de musique, de jeux, de bricolage, de conférences, etc. On avait songé à un restaurant, mais de multiples raisons ont obligé à y renoncer, et l'on se contentera d'un bar à café, où pourra être servie au besoin de la restauration rapide, chaude ou froide. On espère pouvoir, par la suite, réaliser un agrandissement permettant d'avoir également des salles de culture physique, jiu-jitsu, ping-pong, etc., mais il s'agit là d'une seconde étape, qui ne doit être mise en route avant que la première ait été réalisée pleinement.

Qui fréquentera la Maison des Jeunes ? Il y aura tout d'abord les jeunes habitant Vevey, et les initiateurs comptent vivement que les sociétés de jeunesse de la place lui fourniront les cadres nécessaires. Mais il y aura surtout les jeunes qui viennent du dehors, et ceux-ci sont nombreux : apprentis et apprenties fréquentant les Cours professionnels, jeunes ouvriers et ouvrières, garçons-livreurs, dont la plupart sont Suisses-allemands et ne connaissent qu'imparfaitement la langue du pays, élèves des Sections de photographie et d'étalagistes de l'Ecole des arts et métiers, pour une bonne partie étrangers (Français, Belges, Italiens, etc.) et qui ont une mentalité d'étudiant. Autant d'éléments que Vevey ne se donne guère la peine d'accueillir à l'heure actuelle. Il ne sera pas facile d'amener à vivre ensemble tant de milieux différents. Il faudra savoir s'intéresser autant aux uns qu'aux autres et se mettre à la portée de tous, sans qu'aucun puisse avoir le sentiment d'être oublié ou méprisé. Avec les élèves de l'Ecole des arts et métiers, il faudra comprendre des préoccupations intellectuelles et artistiques ; avec la jeunesse ouvrière, il faudra connaître les questions sportives, susciter le goût pour le bricolage, etc. Il faudra éviter que certains éléments n'accaparent certains locaux et donnent aux autres le sentiment qu'ils n'ont rien à y faire. A côté de dons d'animateur, une constante vigilance sera nécessaire, ainsi qu'une énergie tranquille, sachant sans vexations inutiles rétablir le bon ordre

aussitôt qu'il aura été troublé, et prévenir des déviations fâcheuses. Ouverture d'esprit, souplesse et fermeté sont trois qualités indispensables au directeur de la Maison des Jeunes.

Il faudra cependant aussi que celui-ci sache être un administrateur. Le bar sans alcool qui est prévu doit pouvoir assurer à l'institution une part des ressources nécessaires à son budget. A cet effet, il faudra bien entendu qu'il soit fréquenté régulièrement, et cela dépend essentiellement de la façon dont le directeur aura su maintenir un bon esprit dans la maison, de façon que chacun s'y sente chez soi. Mais il faudra également que l'économat soit convenablement géré, que les stocks de boissons et denrées soient renouvelés à temps, que la comptabilité soit bien tenue. Dans ces tâches, le directeur ne sera pas laissé à lui-même. Il sera assisté aussi souvent qu'il le faudra par les membres de la Commission d'exploitation, dont plusieurs ont une grande expérience de la tenue d'établissements publics. Il n'aura donc pas besoin pour cela d'une formation spéciale, mais il faudra qu'il ait un certain goût pour ces tâches-là, et que ses préoccupations n'y demeurent pas totalement étrangères.

C'est, on le voit, un bien grand nombre de qualités qui sont demandées à cet homme. De telles exigences devraient amener en bonne logique les initiateurs de la Maison des Jeunes à créer pour les satisfaire un poste occupant entièrement son titulaire et lui assurant une rémunération en conséquence. Or le malheur, c'est qu'actuellement les ressources font défaut pour cela, et qu'il ne sera guère possible de les obtenir, avant qu'on ait vu la Maison des Jeunes à l'œuvre. Ne va-t-on pas tourner ainsi dans un cercle vicieux ? Le salaire auquel on peut songer pour l'instaurer ne dépasse pas 575 francs par mois (275 versés en nature, 150 pour l'entretien et 125 francs pour le loyer, un appartement loué dans l'immeuble voisin et relié directement à la Maison des Jeunes lui étant réservé, afin qu'il puisse être sur place aussi souvent et rapidement que cela pourrait être nécessaire). En contrepartie d'une telle rémunération, il devra assurer la surveillance des lieux de 11 à 14 heures et de 16 à 23 heures tous les jours, sauf le dimanche. Peut-être pourra-t-il se faire relayer au besoin par les soins du Comité des Jeunes institué pour permettre à ceux-ci d'assumer leur part de responsabilités dans la Maison ? Cette éventualité devra être examinée. Il n'en demeure pas moins que, si ce directeur n'est redevable que d'une partie de son temps à la Maison des Jeunes, l'emploi de celui-ci sera passablement astreignant. Il est prévu qu'une femme de ménage devra lui venir en aide pour assurer les travaux de maison et que le bar fonctionnera par self-service. Malgré cela, ce seraient des responsabilités lourdes et nombreuses que l'on imposerait à un homme seul. Il vaudrait mieux qu'elles soient confiées à un couple. Mais, si ce couple a des enfants, ce sera là une source de difficultés, car le mari devra à la Maison des Jeunes précisément les heures de la journée que l'on tient d'ordinaire le plus à consacrer à sa famille.

C'est pourquoi ceux qui sont chargés de rechercher ce directeur-gérant se sont demandés si l'on ne pourrait pas le trouver en la personne d'un pédagogue retraité, demeuré jeune d'esprit et aimant les jeunes, n'ayant plus le souci d'élever une famille, et à la retraite duquel le traitement prévu ci-dessus apporterait un supplément intéressant. Il est bien évident que, si sa diligence permettait de retirer un rendement accru du bar, les ressources supplémentaires obtenues de cette façon seraient affectées, les frais

d'exploitation couverts, premièrement à améliorer son revenu.

Nous avons pensé que c'était en s'adressant aux lecteurs de l'« Educateur » que nous aurions le plus de chances de mettre la main sur cet oiseau rare. **Si ceux-ci pouvaient nous aider à le trouver** et à assurer ainsi la réussite d'une œuvre éminemment utile pour aiguiller nos jeunes vers des loisirs sains, nous leur en saurions le plus grand gré.

Jacques Dubois,
président de la Commission d'exploitation
de la Maison des Jeunes de Vevey.

Chœur mixte du corps enseignant du district de Morges et environs

C'est le samedi 16 novembre qu'aura lieu le concert annuel du Chœur mixte, à 20 h. 30.

Qu'on retienne cette date !

Cours de la SVTM

La SVTM (Société vaudoise de travaux manuels) organisait cet automne, sous la haute direction de son actif et dévoué président, Gilbert Conne, trois cours de perfectionnement à l'intention de ses membres.

Le premier était le **cours sur l'utilisation du matériel de sciences**, donné par M. Hermann Rochat, maître prim-sup à Chexbres.

Il est impossible de résumer ici le travail accompli et le plaisir éprouvé par les 20 à 30 participants, sous la conduite d'un maître de la compétence et du dynamisme de H. Rochat.

Nous disposons d'une dizaine d'armoires, mises aimablement à notre service par les autorités lausannoises. De plus, nous inaugurons le « Guide » de sciences que chacun recevra bientôt. Ce petit livre, présenté déjà dans le dernier Educateur, permet aux plus timides d'utiliser sans peine et avec succès le nouveau matériel. Tous les montages y sont décrits et illustrés avec un soin qui satisfera les plus difficiles.

Mais revenons au cours lui-même.

Par groupes de trois, nous avons monté une centaine d'expériences dans les domaines les plus divers. Le maître du cours passait d'un groupe à l'autre, dispensant conseils et encouragements. Puis, à tour de rôle, nous faisons l'honneur de notre montage à nos collègues, et notre chef commentait, montrait comment introduire l'expérience devant nos élèves, comment la rendre vivante, amusante. De cette manière, nous avons tous bénéficié du travail de chacun.

Piquons ici et là quelques exemples :

Cette équipe nous a fabriqué un indicateur de direction ; ici on nous a montré la dilatation du cuivre ; là un téléphone marchait à merveille ; Mlle Reymond (seule femme du cours, bravo !) nous a distillé, à partir du vin rouge, un cognac dont les canards étaient... comme ça !

Multipliez par vingt, par trente et vous aurez une idée du cours. Une idée incomplète, cependant, car je me sens bien malhabile à retracer la passion communicative de notre collègue H. Rochat pour les sciences et surtout pour leur enseignement. Il n'est pas amoureux des formules (bien qu'il les connaisse toutes !), mais des phénomènes, des mystères. Le message qui se dégage de son cours ? « Ouvrez les yeux de vos élèves sur tous les prodiges qui nous entourent ; apprenez-leur à les aimer, à les respecter ; ne les en dégoûtez jamais, même si vous devez sacrifier des chiffres, des formules ou des mots savants ; sachez vous arrêter un instant avec eux au seuil de l'inconnu. »

Le cours a eu l'honneur de quelques visites :

M. A. Martin, chef de service, accompagné de M. Besson, inspecteur, nous a apporté le salut du Département et a eu des paroles élogieuses et reconnaissantes à l'adresse de M. Rochat.

M. M. Ray, inspecteur, s'est arraché des griffes de la grippe pour venir serrer la main à son collaborateur et ami.

Mlle Huguette Chausson, de la « Feuille d'Avis », s'est jointe à nous quelques instants et nous a consacré une colonne dans son journal.

Notre bulletinier, enfin, nous a dit un petit bonjour en passant.

Le soussigné se fait l'interprète de chaque participant pour remercier chaleureusement les organisateurs de ce cours et tout particulièrement notre collègue Hermann Rochat qui s'est dépensé sans compter, selon son habitude.

Merci !

G. Eh.

Le deuxième de ces cours était consacré à la **neurothérapie par la respiration consciente**.

Il était dirigé par Mme Klara Wolf, de Zurich.

Si le mot vacances évoque repos, détente et acquisition de forces nouvelles, alors nous venons de vivre trois jours de vraies vacances. Par sa connaissance approfondie des systèmes nerveux, respiratoire, circulatoire et endocrinien, Mme Wolf nous a laissé entrevoir toutes les possibilités qu'offre la culture de soi-même en vue d'un fonctionnement harmonieux de notre organisme.

Ce cours a suscité un tel intérêt qu'une suite lui sera donnée. Des séances d'entraînement, accessibles aux débutants, auront lieu les mercredis 13 novembre et 4 décembre, de 17 à 19 heures, à la salle de gymnastique de Villamont-Dessus.

Un nouveau cours, également dirigé par Mme Wolf, est prévu pour le début de janvier.

Y. P.

Quant au troisième cours, il est présenté par un collègue sous ce beau titre :

Des mains vers la tête et le cœur

Mercredi 23, entre 18 et 19 heures (alors que le cours devait être clos à 17 heures !) notre collègue Gilbert Bron dut faire violence à ses 25 élèves vaniers pour qu'ils consentent à le libérer et à quitter les salles de l'Ecole normale, la tête, le cœur et les bras comblés, après trois jours qui avaient passé comme quelques heures !

Avec une compétence, une gentillesse, une disponibilité, une patience admirables, Bron nous a vraiment donné le maximum : d'acquis, de joie, et d'expérience humaine. Il s'est défendu modestement de vouloir nous apporter autre chose que les éléments d'une technique, et il n'a pu empêcher que son cours nous laisse un message. Deux moniteurs qualifiés (Bron et le rotin) nous ont plus enrichis en trois jours que bien des livres et des années d'enseignement. Ils nous ont fait entrevoir le mystérieux enchaînement qui unit indissolublement le travail manuel et le travail intellectuel. Ils ont créé entre nous plus qu'une simple camaraderie, plus qu'une amitié : une communion. Nous avons été unis dans la satisfaction de notre besoin de réussite, dans la joie d'œuvrer et de posséder qui devenait joie de donner (combien de récréations volontairement enjambées et d'heures supplémentaires pour pouvoir offrir à quelqu'un des siens ce beau plateau à thé décrété « facultatif », couronnement du cours !) ; puis dans un sentiment de libération : libération de

l'aide du moniteur, d'abord, et de notre propre maladresse ensuite ; dans un esprit de solidarité aussi : le travail de chacun se trouvait servir à tous ; dans la conviction que la diversité des goûts et des tempéraments est un élément d'enrichissement et de progrès pour le groupe (si vous aviez pu voir les 25 objets issus du modèle cache-pot, vous auriez été égayés et émerveillés !) ; dans la perspective enthousiaste enfin de faire profiter de tout cela les enfants, auxquels chacun n'a cessé de penser au cours de ces trois journées.

Oui, le rotin est une belle matière. Et comme le travail ne nécessite que peu d'outillage, nous allons pouvoir en tirer parti sans tarder.

Merci à notre chic moniteur ; merci à tous mes collègues, si fraternel(le)s ; merci à la SVTM, et particulièrement à son dévoué président, pour son initiative et tout le travail d'organisation.

Aux prochains cours !

C. Az.

Merci à tous ces collègues organisateurs, enseignants participants. Ces trois comptes rendus vous ont montré mieux que je n'aurais su le dire l'enthousiasme de ceux qui ont consacré trois jours de leurs vacances à se perfectionner. Que leur exemple soit suivi pour le plus grand profit de notre association.

R. P.

Educatrices des petits

Jeux de lecture

Pour les jeux de lecture, 1re et 2e partie de « Mon premier livre », édités ce printemps, veuillez vous adresser dorénavant à M. Morier-Genoud, instituteur à Veytaux.

Portefeuille de dessins

Nous aimerions réunir quelques dessins à la craie et à la peinture, afin de créer un portefeuille susceptible de voyager de classes ! Que chacun fasse un choix et l'adresse à Claire Ischi-Kropf, à Riex.

Le Comité.

Travaux à l'aiguille

Nous vous rappelons la réunion d'automne qui aura lieu le samedi 9 novembre, à 16 heures, au collège des Croix-Rouges, av. Marc-Dufour, Lausanne. Toutes les maîtresses de travaux à l'aiguille et les institutrices primaires y sont cordialement invitées. Présentation de la collection complète des travaux.

Le Comité.

Société vaudoise d'éducation chrétienne

Assemblée d'automne, samedi 2 novembre 1957, à 14 h. 30, en la salle de paroisse de St-Laurent, rue St-Laurent, à Lausanne.

1. Méditation de M. Prod'hom, pasteur à Lausanne ;

2. Conférence avec projection lumineuse, par Mlle D. Borle, institutrice à Lausanne, sur « La Grèce et ses îles ».

Entrée libre. Invitation cordiale à chacun.

Association vaudoise des maîtres de gymnastique

I. — **Assemblée de l'Association vaudoise des maîtres de gymnastique.** — Samedi 9 novembre prochain, notre association tiendra à Morges son assemblée bi-annuelle. Le matin, au collège de Chanel, dès 8 h. 30, travail pratique, alors que l'après-midi sera plus particulièrement réservé à l'assemblée générale.

Le travail du matin — pour lequel un congé officiel a été gentiment accordé par le chef du Département aux participants — consistera en exercices simples et pratiques. Emploi de la corde à sauter, rondes, pas et sautilllements, travail au caisson et à la barre fixe seront tour à tour démontrés. La matinée se terminera par des jeux. Cette matière, prise en général dans celle du 2me degré, sera à la portée aussi bien des institutrices et instituteurs que des maîtres spécialisés.

II. — **Cours d'initiation à la gymnastique aux engins.** — L'Association vaudoise des maîtres de gymnastique organise un cours d'initiation à la gymnastique aux engins le samedi 16 novembre.

Le travail consistera à étudier une série d'exercices utiles et plaisants facilement assimilables pour des élèves, et ce à plusieurs appareils.

Directeur : Jean Tschabold, maître de gymn.

Rassemblement : samedi après midi, à 14 h. 30, à la halle de gymnastique de l'Ecole normale.

Les frais de voyage seront remboursés aux membres de l'AVMG.

GENÈVE

UNION DES INSTITUTEURS GENEVOIS

Sections : Dames - Messieurs - Maîtresses enfantines

Parlons un peu du plan d'études...

C'est mardi 8 octobre que le Conseil d'Etat nous invitait à une réception donnée à l'Hôtel Métropole, en l'honneur de notre nouveau plan d'études.

Après nous avoir souhaité la bienvenue, M. Alfred Borel, président du Département de l'instruction publique, nous dit sa joie et sa fierté d'avoir vu l'achèvement de ce « grand œuvre ». Il remercia avec chaleur le directeur de l'Enseignement primaire, les inspecteurs et les membres du corps enseignant, tous ceux dont la collaboration sut faire de ce programme une œuvre commune.

Puis M. R. Jotterand, directeur de l'Enseignement primaire, évoqua l'impatience avec laquelle nous attendions ce nouveau-né. Il prit plaisir à en relever la bonne constitution, qui, bien naturellement, remplit d'orgueil ses très nombreux pères et mères.

Alors M. E. Pierrehumbert, président de l'Union des instituteurs, répondit au nom du corps enseignant tout entier. Il exprima nos remerciements au président du Département de l'instruction publique et au directeur de l'Enseignement primaire pour la compréhension et la confiance qu'ils nous ont témoignées en faisant appel à notre collaboration. — On sait qu'une centaine d'instituteurs, d'institutrices et de maîtresses enfantines ont participé à l'élaboration de ce nouveau plan d'études.

M. Pierrehumbert rappela ensuite le but que nous voulions atteindre : faire toujours mieux pour le plus grand bien de notre école genevoise.

Et M. Pierrehumbert de conclure sur une boutade : « Souhaitons plein succès à notre plan d'études ; qu'il vive, mais qu'il ne s'éternise pas ! »

Après ces mots dynamiques, M. A. Borel, très courtoisement, nous pria de faire honneur au buffet. Nous

nous retrouvions bientôt, groupés en un aimable bavardage. Tout en grignotant canapés et amandes, nous nous disions combien cette réception était réussie, et nous adressions nos sentiments de gratitude à M. Borel et à M. Jotterand pour cette heureuse invitation dans le cadre élégant des salons de l'Hôtel Métropole.

A la sortie, sur le plus grand arbre du Jardin Anglais, la lune nous regardait avec malice. Elle savait déjà qu'un plan d'études, dédicacé, nous attendait dans nos boîtes aux lettres.
J.-M. Marta.

Revalorisation

La plupart de nos membres auront compris pourquoi le bulletin est resté muet jusqu'ici en ce qui concerne la revalorisation. Si la parole est d'argent, le silence... l'est parfois aussi !

S'il prend la plume aujourd'hui, ce n'est pas pour faire un historique de la question (il viendra à son heure !).

Nous voudrions d'abord signaler à ceux qui ne le sauraient pas encore que notre revalorisation a été votée samedi dernier 26 octobre par le Grand Conseil à l'unanimité.

On a compris que notre augmentation du 1er janvier 1956 était un reclassement dans l'échelle des traitements, et qu'il n'y avait aucune raison de mettre le corps enseignant primaire et infantin à l'écart de la revalorisation générale d'aujourd'hui.

On l'a compris aussi bien au Département de l'Instruction publique qu'au Conseil d'Etat et au sein des différents partis. Partout on nous a reçus très aimablement, on nous a écoutés, approuvés et soutenus.

Après le vote du 26 octobre — qui ne sera effectif qu'après le délai référendaire de 30 jours — il nous reste un devoir à accomplir : exprimer à tous ceux qui nous ont apporté leur appui notre très vive et sincère gratitude.

Nous savons gré aux autorités d'avoir amélioré à deux reprises notre situation au cours de cette législation.

Nous sommes persuadés que cette revalorisation aura une influence favorable sur le recrutement ; elle est un élément parmi d'autres qui permet de conserver toute sa valeur au corps enseignant. Ce dernier accomplira sa tâche avec d'autant plus de fidélité et de consécration pour le plus grand bien de nos enfants.

J. E.

Que font nos anciens élèves ?

Personne ne voudra manquer la conférence de notre ancien collègue *Raymond Uldry*, actuellement chef du service des apprentissages. Il nous entretiendra avec sa compétence et son dynamisme habituels des *problèmes d'orientation professionnelle à Genève*.

Tous à l'Aula de l'Ecole Supérieure des Jeunes Filles (rue Necker) à 17 heures, *mercredi prochain 6 novembre !*
J. E.

Groupe des jeunes - Géographie

Cette commission, présidée par *J.-J. Dessoulavy*, commence cette année une étude sur l'Europe.

Rappelons que c'est elle qui a préparé les feuillets bien connus publiés par la Guilde de Documentation SPR : *Suisse, Plateau, Jura, Alpes, Vues aériennes I, Vues aériennes II, Navigation, Houille blanche*.

Trois autres séries sont en voie de parution. Cet automne : *croquis caractéristiques*. Début 1958 : *maisons suisses*. Printemps prochain : *croquis panoramiques*.

Les premiers feuillets sur l'Europe paraîtront vraisemblablement en automne 1958.

La prochaine séance aura lieu à l'Ecole du Mail (sous-sol), le *lundi 4 novembre prochain*, à 17 heures.

Toutes celles et tous ceux qui s'y intéressent seront les bienvenus.
J. E.

Groupe des jeunes - Composition

Le président de ce groupe, *Georges Kunz*, a rédigé un article sur le travail effectué l'an dernier. Comme cet article a un caractère essentiellement pédagogique, et qu'il est accompagné d'un exercice, il sera publié dans l'Educateur, vraisemblablement samedi prochain. On est prié de s'y référer.

Rappelons simplement que l'activité de cette commission a repris. La prochaine séance aura lieu à 17 h., *vendredi prochain 8 novembre*, au Café du XXe Siècle, place du Cirque.
J. E.

Basket-ball

Les joueurs de basket-ball se sont donc réunis le 22 octobre dernier. Assemblée sympathique, au cours de laquelle *Jean-Charles Cornioley* a pris officiellement la succession de *Jean Eigenmann*, en qualité de coach. L'ancien souhaite au nouveau autant de plaisir qu'il en a eu lui-même, et ne doute pas que les deux équipes continueront à remporter de nombreuses victoires.

Trois anciens, que nous comptons revoir bientôt, sont obligés de nous quitter pour cette année : *P. Girod, Massarenti* et *Neuenschwander*. Nous souhaitons aux deux premiers un prompt et complet rétablissement. Signalons d'autre part qu'un nom a été oublié dans la liste publiée récemment : celui de *Matthey*.

A une nette majorité, l'assemblée a décidé de participer cette saison au *Challenge de l'Amitié*, organisé par la Fédération autonome de Basket-ball. Les matches commenceront sous peu. 24 collègues se sont inscrits, répartis en *deux équipes de 12 joueurs*. J'en publierai la liste dans un prochain numéro.

L'ex-coach.

U.A.E.E. - Cours de samaritains

Les personnes qu'un cours accéléré de samaritains par la protection des civils intéresserait, sont priées de s'inscrire auprès de Mlle I. Rodel, 4, avenue de Warens, tél. 33 25 11.
C. G.

Sortie d'automne

Certains pensaient qu'une visite au Centre Européen de Recherches Nucléaires était chose ardue et excessivement technique.

Erreur !

On n'oubliera jamais cette ambiance doucement crépusculaire, derrière l'immense talus qui semblait s'élever jusqu'au ciel teinté encore des dernières lueurs du jour. Non loin de là, c'étaient, paraît-il, des cascades, dont l'écho rappelait les vacances passées... Amène soirée d'automne que nous avons vécue là, dans cette perspective circulaire, où nos pensées devançaient les merveilleux jaillissements de protons.

Protons ! Oui, bien sûr il fut aussi question de science, de physique nucléaire, mais là, sans aucun doute, chacun comprit aisément les quelques détours de pensée de notre aimable cicérone, raisonnement d'autant plus limpide que le CERN se limite à la science pure. Il faut dire que M. Mac-Cabe, à l'image de l'énergie qu'il étudie, fit preuve d'un potentiel extraordinaire, fumant, toussant, expliquant avec une rare compétence et courant à la recherche d'un cendrier tout à la fois.

Le sujet, disions-nous, ne comportait en soi aucune difficulté particulière, puisque dans les différents groupes, on plaisantait, et de fort jolies façons. D'autre

part, sur une centaine de visiteurs, une trentaine seulement se sentirent trop fatigués pour participer au repas.

Je ne ferai donc l'injure à personne (surtout pas à Georges Gallay !), de décrire cette très intéressante visite.

A propos de Gallay, nous lui devons une grande reconnaissance. En temps qu'ordonnateur de cette manifestation, il fut tout simplement admirable. Merci, Georges !

Ce fut en effet un succès complet. La seconde partie eut lieu au restaurant du CERN, où chacun se trouva étonné du caractère accueillant de la salle à manger aménagée dans ces mornes baraquements. L'atmosphère la plus cordiale et la plus animée régna durant toute la soirée. Eurent les meilleures réparties (à notre connaissance) : Mlle Charmot (6), Christie (4), Gaudin (3, malgré lui !), Mauris (2), Cornioley (2), Burkhardt (1/2). Hors concours : Gallay.

Au revoir à l'Escalade !

J. E.

Au cas où, malgré tout, certains points n'auraient pas été compris, nous annexons un aide-mémoire que Fiorina a bien voulu rédiger. Je l'en remercie vivement.

A propos de la visite du « CERN »

Nous autres instituteurs avons le privilège de vivre une double existence : celle de notre classe où nous gardons un étroit contact humain avec des êtres en devenir, ces gosses que nous aimons et guidons le mieux possible vers leur destin, et celle du monde hors de notre classe, qui n'est plus à l'échelle humaine.

Pour être à la hauteur de notre tâche, nous sommes obligés de nous tenir au courant de ce qui se passe autour de nous, afin de pouvoir révéler progressivement à nos élèves dans quelle humanité ils vivent et seront appelés à jouer leur rôle. Car ils n'ont pas conscience de l'époque extraordinaire qu'ils traversent, faute de points de comparaison. Ils n'ont pas vécu, comme la majorité de leurs maîtres, cette période héroïque qui a vu les conquêtes de l'air, de l'électron et de l'atome.

Pour peu que nous ayons un esprit curieux, ces conquêtes doivent nous passionner. Celui qui sait comment on sonde l'univers, qui comprend le vol des avions, le fonctionnement d'un appareil de radio ou de télévision, la structure de la matière, etc., est émerveillé et effrayé à la fois.

Émerveillé par l'effort immense que toutes les découvertes scientifiques ont coûté à des milliers de chercheurs, par l'enthousiasme et le désintéressement dont maints savants ont fait preuve, sans autre souci que de servir la science en vue de ses bienfaits.

Effrayé par l'usage terrible que d'autres hommes ont déjà fait des plus belles conquêtes de l'intelligence humaine et des risques que nous courons tous, faute de ne pouvoir empêcher les apprentis-sorciers de jouer avec le feu.

Ce long préambule, inspiré le lendemain d'une visite au « CERN », à Meyrin, sous l'experte direction d'un ingénieur-physicien, M. Mac-Cade, dans l'antre aux protons, nous conduit à la question :

Qu'est-ce que le CERN ?

Il est l'aboutissement d'un projet de collaboration européenne sur le plan scientifique, pour faire contre-poids aux réalisations américaines, qui attireraient aux Etats-Unis les physiciens du vieux continent, alors que ce dernier fut le berceau de tous les pionniers de la physique moderne — de Newton à Einstein. Un bref

historique s'impose, qui suffira à évoquer ce bel exemple d'entente européenne, mais sans relater toutes les péripéties qui ont accompagné la création du CERN :

1947 Premier accélérateur de particules construit en Californie.

1950 *Conférence de Florence*, sous l'égide de l'UNESCO, en vue de la création de laboratoires régionaux.

1951 *Conférence intereuropéenne* convoquée à Paris, où les délégués de 11 Etats décident de s'entendre et de rassembler les fonds nécessaires pour l'établissement d'un laboratoire commun de recherche nucléaire.

1952 *Accord de Genève* créant le CERN (Conseil Européen pour la Recherche Nucléaire). MM. Paul Scherrer, du Poly, et Albert Picot, alors conseiller d'Etat, représentent la Confédération suisse et demandent que Genève soit choisie comme siège du CERN, de préférence à Copenhague, Arnhem, Paris. C'est la création de l'Institut de physique en 1944 qui fit pencher la balance en faveur de notre ville.

1953 Initiative du parti communiste genevois contre le CERN siégeant à Genève. Repoussée par 16 538 voix contre 7332.

I. VII. - *Convention de Paris* avec clause de sécurité pour la Suisse en cas de crise internationale en Europe, ratifiée par le Conseil fédéral autorisé par les Chambres. Crédit de 120 millions. Désignation du personnel dirigeant : sept Grands dont le célèbre physicien danois Niels Bohr. En tout 70 personnes pour l'organisation provisoire (actuellement 400). L'invention du nouveau principe d'accélération à Brokhaven (USA) permit au CERN de voir grand (nous l'avons constaté !).

1954 *Statut du CERN permanent*. Le Dr Steiger, de Zurich, est désigné comme architecte en chef. Commencement des travaux.

1957 *Mise en marche du synchro-cyclotron*, le 3e du monde pour la puissance. Le synchrotron à protons, le plus grand du monde actuellement, sera prêt à fonctionner en 1960. Directeur général : C.-J. Bakker (Amsterdam). Prix de revient de toutes les installations : 400 millions, répartis entre 12 pays, dont la Suisse.

Qu'est-ce que l'atome ?

Le mot atome et le mot le plus à la mode aujourd'hui, comme le mot âme au temps des Romantiques. Tout le monde en parle, mais personne n'en a jamais vu. On est d'ailleurs loin de savoir ce qu'ils recouvrent l'un et l'autre. Toute représentation physique qu'on peut s'en faire est purement arbitraire. Avis aux vulgarisateurs de tout poil qui veulent à tout prix nous faire comprendre l'incompréhensible.

Par contre l'existence de l'atome — comme celle de l'âme — n'est contestée par personne, grâce à leurs manifestations multiformes.

Comme il ne s'agit pas ici d'un cours de physique et que je me garderai de toute vulgarisation, il n'y a pas d'autre moyen que de procéder par affirmations massives. Ceux qui ne seront pas convaincus trouveront dans la collection « *Que sais-je ?* » les ouvrages à leur portée justifiant les affirmations ci-dessous.

Si la molécule est la plus petite particule matérielle susceptible d'exister à l'état isolé, avec une dimension et une masse bien définies, mesurables par des métho-

des différentes (2 millions de molécules d'eau alignées couvrent 1 mm.), l'atome est la plus petite partie d'un élément chimique qu'on obtient en brisant électriquement une molécule, mais qui ne peut exister à l'état isolé. Les corps purs simples ont des molécules composées d'atomes identiques (H_2 ; O_2).

Il y a ainsi dans toute la nature 92 sortes d'atomes, dont 86 sont stables et 6 instables, plus 10 autres que l'homme a créés de toute pièce.

Les corps purs composés ont des molécules constituées par des atomes différents (H_2O).. On connaît près d'un million de corps composés.

Chaque atome — électriquement neutre — renferme un noyau central (comprenant Z charges +) entouré d'un nuage de Z électrons (charges -) tournant à une vitesse inimaginable autour du noyau et dans tous les plans. Chaque électron pèse 1837 fois moins que l'atome d'H.

Le noyau de l'atome d'H est la plus petite particule matérielle qui existe. Il se compose d'1 *proton* (+).

Les noyaux des autres atomes contiennent Z protons et N neutrons. Ces deux particules élémentaires de masses presque égales représentent 2 états quantiques d'une seule particule fondamentale, le nucléon.

Il existe ainsi 950 sortes de noyaux différents (nuclides), dont 276 stables et 674 radioactifs.

Pour les distinguer, on désigne chaque atome par le symbole A_ZM , où Z = nombre atomique (nombre d'électrons ou de protons), A = nombre de masse, c'est-à-

dire $A = Z + N$ (nombre de protons + nombre de neutrons).

Par exemple : hydrogène = 1_1H , uranium = ${}^{238}_{92}U$.

Les isotopes dont on parle tant de nos jours sont des éléments chimiques ayant le même nombre de protons ou d'électrons (même Z), mais non le même nombre de neutrons. Par exemple l'uranium naturel est un mélange de 3 isotopes ${}^{238}_{92}U + {}^{235}_{92}U + {}^{234}_{92}U$.

Quant aux radio-éléments, comme le cobalt 60, ce sont des isotopes instables d'un élément naturel, qui se transforment en un isotope stable d'un autre élément naturel avec émission d'électrons (-) ou de positons (électrons +). Il s'agit là d'une transmutation.

Telle est la structure de la matière, en première approximation. Mais nous sommes arrêtés là. En effet, comment se fait-il que les protons chargés + ne se repoussent pas au sein du noyau, mais sont liés au contraire par des forces mystérieuses, dites nucléaires ? C'est pourquoi les savants d'aujourd'hui se trouvent dans une impasse. Ce qu'ils cherchent, c'est la clef du mystère, en bombardant de plus en plus énergiquement les noyaux, pour voir ce qu'ils ont dans le ventre. D'où la nécessité de ces accélérateurs de particules géants, tels que le synchro-cyclotron et le synchrotron à protons du CERN, que nous avons admirés, non comme on admire une cathédrale, mais comme on contemple une bête féroce.

E. Fiorina.

NEUCHÂTEL

Bienvenue

cordiale à Mlle Gilberte Darbre, maîtresse ménagère au Locle, qui vient d'entrer dans la SPN-VPOD.

W.G.

Cartel

L'assemblée des délégués du cartel VPOD s'est réunie, après une trêve de quelques mois, en une longue séance de quatre heures. Elle ne suffit pas, du reste, pour épuiser l'ordre du jour, et il faudra prévoir une nouvelle rencontre pour le 30 octobre déjà. Il faut dire que les nouveaux délégués sont en nombre suffisamment important pour contraindre le président, M. Luc de Meuron, à « faire le point », à donner avec l'intelligence et la clarté qui lui sont habituelles, l'historique détaillé de tous les problèmes en suspens sur le terrain cantonal, communal ou syndical.

Nous serons heureux d'être représentés dorénavant au cartel cantonal neuchâtelois en la personne de M. Jean-Pierre Chabloz, notre secrétaire dévoué et si compétent.

M. R. Deppen est présent et complète avec bonheur les exposés qui nous sont faits, grâce à son effarante mine de documentation et de renseignements. Le Conseil d'Etat le recevra avec quelques-uns de nos délégués en novembre, pour entendre nos desiderata relatifs au règlement de la loi sur les traitements.

Diverses questions particulières retiennent en outre notre attention, telles que :

La semaine de 5 jours : Le Locle est à l'avant-garde. On y a prévu qu'en 1964 tout le personnel administratif arrivera à être mis au bénéfice de la semaine de 40 heures. Dans l'économie suisse, quatre branches importantes sont acquises au principe de la semaine de 5 jours et s'y achèment progressivement : l'horlogerie, les textiles, la métallurgie et les arts graphiques. C'est l'évolution sociale inéluctable en parallèle

avec les progrès de la technique. Mais le corps enseignant ne pourra rester en marge de ces avantages et devra profiter dans une proportion équitable des mêmes améliorations tant à cause du temps qu'il doit consacrer en dehors des heures effectives aux préparations et corrections qu'en raison de la tension fortement accrue dans les leçons mêmes par la mentalité actuelle de la jeunesse. Personne n'oserait mettre en doute ces constatations. Les « services publics » feront paraître prochainement une série d'articles pour prouver la nécessité de la réduction des heures de travail.

Défalcations pour l'impôt : Elles se justifient pour tous ceux qui dépendent des pouvoirs publics et à qui le traitement ne saurait échapper au contrôle officiel. Les dépenses en rapport avec l'exercice de la profession doivent être, en outre, un objet indiscutable de défalcation.

Statut général des corps enseignants : Il y a des années que nous l'attendons. Les magistrats et fonctionnaires ont déjà le leur. Il nous faut le nôtre qui règle de multiples questions secondaires, telles que le paiement du traitement par l'Etat, les assurances, certaines dispositions des règlements de la Caisse de remplacement et de la Caisse de pension, les indemnités de résidence, etc. Le canton de Neuchâtel est le seul à ne pas avoir établi de statuts pour ses corps enseignants. Une commission devra être constituée pour préparer un projet.

Entrevue avec le secrétariat fédératif à Zurich : Nous y déléguerons trois représentants qui auront à discuter de la formation d'une nouvelle section neuchâteloise actuellement en embryon et de la création éventuelle d'un secrétariat neuchâtelois VPOD.

W. G.

Errata

Nous avons écrit :

p. 577, 1re col. : par la voie de nos organes ;

p. 578, 1re col. : les 28 et 29 septembre derniers
cette espèce de congrès. W. G.

Assurance-accidents

Pour répondre à une demande faite par une collègue retraitée, nous donnons les renseignements suivants qui pourront être utiles à tous les intéressés :

a) Les retraités qui continuent à faire partie de la SPN, même au simple titre de membre honoraire acquis après 25 ans de sociétariat, restent assurés aux mêmes conditions qu'au temps où ils étaient en fonctions ;

b) L'assurance reste en vigueur après l'âge de 70 ans pour autant que l'intéressé soit toujours en bonne santé. W. G.

JURA BERNOIS**Association jurassienne
des maîtres de gymnastique**

Cours de gymnastique pour filles, à Delémont, les vendredi 15 et samedi 16 novembre prochain, de 8 h.

à 17 heures. Le cours est recommandé par la direction de l'instruction publique du canton de Berne.

Vos frais de déplacement vous seront remboursés et vous toucherez l'indemnité ordinaire. Veuillez demander les formules d'inscription sans tarder à Henri Girod, Tramelan, tél. (032) 9 35 58, et les lui retourner jusqu'au 6 novembre au plus tard.

La commission technique.

DIVERS**Séjour d'hiver à La Barboleusaz s/Gryon VD**

J'ai loué pour tout le mois de janvier 1958 un chalet à La Barboleusaz, pour ma femme et mes deux enfants (1 et 3 ans). Deux chambres, l'une de 1 et l'autre de 2 lits, restent vacantes.

Quel collègue serait d'accord d'y envoyer sa femme et ses enfants pour partager les frais? Prix de location : env. 15 francs par semaine et par lit plus chauffage. Cuisine commune.

S'adresser à : François Manuel, instituteur, ch. Guiguer-de-Prangins 6, tél. 25 66 05, Lausanne.

L'hibernation

Le Dr Charles F. Lyman, de l'université Harvard, aux Etats-Unis, étudie actuellement la physiologie de l'hibernation.

Ses expériences ont porté notamment sur un rongeur, le hamster doré. Citons parmi les autres animaux hibernants le hérisson, la marmotte, le loir, le lérot, le tamia européen et arctique, quelques espèces de chauve-souris et, parmi les oiseaux, l'engoulevent et le colibri.

Le hamster entre en état d'hibernation à n'importe quelle période de l'année dès qu'il est placé dans une pièce dont la température est d'environ 5°C au-dessus de zéro. La température de son corps se maintient à environ 1°C au-dessus de celle de la pièce, le nombre des battements du cœur est réduit à huit ou neuf par minute, et celui des aspirations à dix, la pression artérielle baisse rapidement et le métabolisme — processus d'alimentation interne — tombe à 3% et même à 1% de la normale. L'animal est inconscient et dans un état d'extrême torpeur. Mais si la température de la pièce descend au-dessous de zéro le processus métabolique s'accélère de trois ou quatre fois, de façon que la température du corps ne descende pas au-dessous de 2,5°C.

A cette température très basse le système nerveux du hamster continue de fonctionner, alors que les nerfs d'un animal non-hibernant, tel que le rat, sont insensibles et hors d'usage au-dessous de 15°C. Il est possible de réveiller l'animal en état d'hiberna-

tion en le poussant du doigt, mais il lui faut au moins trois heures pour s'éveiller entièrement. Une heure après le début de son réveil le nombre des aspirations est d'environ 35 à la minute et la température de son corps atteint 15°C. Au bout de deux heures il respire cent fois et son pouls accuse 550 pulsations à la minute, la température du corps est montée à 30°C. C'est alors qu'il s'efforce de remuer mais il ne peut pas encore contrôler ses muscles. Deux heures et demie à trois heures après l'éveil, sa température est normale, 36,6°, et il recouvre l'usage de toutes ses facultés.

Les expériences faites sur la paroi corticale du cerveau montrent qu'en deçà de 20°C l'activité cérébrale cesse, bien que les nerfs restent en éveil à des températures beaucoup plus basses. Ceci explique pourquoi l'animal perd tout contrôle musculaire dès le début de l'hibernation et ne le recouvre que vers la fin du réveil. Autre mystère de l'hibernation : la faculté du hamster de transformer les graisses solides de son corps en substances semi-liquides, alors que la température du corps est proche de zéro. Sans cette faculté les hibernants ne pourraient pas s'alimenter de leurs propres réserves pendant la période de sommeil. Nombre d'entre eux engraisent avant l'hibernation. Quant au hamster, qui n'engraisse pas, il se réveille plusieurs fois en cours d'hibernation et se nourrit des réserves qu'il a placées à sa portée avant de s'endormir, aux approches de l'hiver.

Vitavin
votre apéritif
A BASE DE PLANTES ET VIEUX VINS GÉNÉREUX

LA MISSION SUISSE DANS L'AFRIQUE DU SUD cherche une

jeune institutrice diplômée

pour un travail d'éducation chrétienne parmi la jeunesse féminine de l'Eglise Tsonga Ronga du Mozambique.

S'adresser à : Mission Suisse, 5, chemin des Cèdres, Lausanne.

LOTERIE ROMANDE
2 gros lots! le 9 novembre

F. Lehmann

La bonne adresse
pour vos meubles

→

**Choix
de 200 mobiliers
du simple
au luxe**

1000 meubles divers

**HALLE
MEUBLES:
TERREAUX 15**
Lausanne

*Au bout du trottoir
Métropole* *Face Esplanade
des Terrasses*

AU COMPTANT 5% DE RABAIS

Les paiements facilités par les mensualités
depuis 15 fr. par mois

A LA CITÉ DU LIVRE

LIVRES
DISQUES
ESTAMPES

LA CHAUX-DE-FONDS / LE LOCLE

Weith
*R. DE BOURG
LAUSANNE*
Envois à choix

TRICOTAGES
ET
SOUS-VÊTEMENTS
DE QUALITÉ

**MANGEL
MIEUX**

**PÂTES
"Bouts Verts"**
La Tumbale Extra

avec timbres TINTIN

**LE DÉPARTEMENT
SOCIAL ROMAND**

des Unions chrétiennes de Jeunes gens et des Sociétés
de la Croix-Bleue recommande ses restaurants à

COLOMBIER

(Ntel): Restaurant sans alcool D. S. R. Rue de
la Gare 1. Tél. 6 33 55.

LAUSANNE

Restaurant sans alcool du Carillon, Terreaux 22
(Place Chauderon). Parc pour voitures à côté
du restaurant, place Chauderon. Tél. 23 32 72.
Restaurant de St-Laurent (sans alcool). Au centre
de la ville (carrefour Palud-Louve-St-Laurent).
Parc pour voitures à côté du restaurant, place
de la Riponne. Tél. 22 50 39. Dans les deux
restaurants, restauration soignée - Menus choisis
et variés.

NEUCHÂTEL

Restaurant neuchâtelois sans alcool - Faubourg
du Lac 17 - Menus de qualité - Service rapide -
Prix modérés - Salles agréables et spacieuses -
Tél. 5 15 74.

**Etudes classiques
scientifiques et commerciales**

Maturité fédérale
Ecoles polytechniques
Baccalauréat français
Technicums
Diplôme de commerce
Sténo-dactylographe
Secrétaire-comptable
Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans
Cours spéciaux de langues

Ecole Lémania

LAUSANNE CHEMIN DE MORNEX TÉL. (021) 23 05 12

Nationale Suisse
J. A. B e r n e
 Montreux 1